

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

## AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION DES APPELLATIONS CIDRIQUES (IDAC)

L'interprofession des appellations cidricoles (IDAC) a demandé une extension de l'accord interprofessionnel du 19 décembre 2019 relatif aux cotisations perçues au profit de l'interprofession des appellations cidricoles pour l'année 2020.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : [consultationcvo-boissons-alcolisees@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-boissons-alcolisees@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message « *IDAC – Cotisations 2020* ».
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau du vin et des autres boissons – 3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris cedex 07 SP.

<b>Organisation interprofessionnelle :INTERPROFESSION DES APPELLATIONS CIDRICOLES</b>	
<b>Période : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020</b>	
<b>I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<b><u>TOTAL BUDGET IDAC 2020</u></b>	<b>713 440</b>
<b><u>1. connaissance de la production et des marchés</u></b>	
Suivi des comptes de vieillissement, statistiques, connaissance des marchés	<b>107 975</b>
<b><u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u></b>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<b><u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u></b>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<b><u>d) commercialisation;</u></b>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<b><u>e) protection de l'environnement;</u></b>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<b><u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u></b>	<b>548 465</b>
Identité visuelle et déploiement numérique Calvados et Pommeau	108 128
Outils de com Calvados , Pommeau , Cidres et Poiré AOP	21 626
Campagne radio	37 286
Vidéo « World on Board » Air France , Calvados	55 928
Social média, web Calvados, Pommeau, Cidres et Poiré AOP	68 045
Prises de vue, photos, vidéos calvados et Pommeau	25 354
Relations Presse Calvados, Pommeau , Cidres et Poiré AOP	29 830
Calvados Stories	74 567
Salons, Festivals, animations	42 317
Création d'un nouveau logo	14 914
Actions France ( diverses)	70 470
<b><u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u></b>	
Défense et protection de l'appellation Calvados	<b>12 000</b>
<b><u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u></b>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<b><u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u></b>	<b>45 000</b>

Calvados : Modulation des Notes Aromatique des Calvados ( MoNArC )  
Maîtrise des notes aromatiques fruitées par de nouvelles opérations technologiques

Pommeau : Nouveau protocole d'élaboration des Pommeau de Normandie en vue d'une amélioration qualitative et d'une réduction des coûts de production

Cidres et Poiré AOP : Dégorgement des Cidres et Poiré en prise de mousse naturelle

j) recherche, en particulier, de méthodes culturelles permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;

Objet et description de la ou les action(s) :

k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;

Objet et description de la ou les action(s) :

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;

Objet et description de la ou les action(s) :

m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;

Objet et description de la ou les action(s) :

n) gestion des sous-produits.

Objet et description de la ou les action(s) :

## II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)

### 1. Calvados, Calvados Pays d'Auge et Calvados Domfrontais

Cotisations sur les volumes excédant 3HLAP /an faisant l'objet d'une livraison à un acheteur non titulaire d'un compte de vieillissement. A la charge des producteurs, des négociants-éleveurs et des coopératives

CVE HT  
assujettie

CVE non assujettie

40.20 €/hl.ap + tva

8.50 €/hl.ap

### 2. Pommeau de Normandie et Pommeau de Bretagne

Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une première livraison en bouteille après fabrication. A la charge des élaborateurs

Pommeau de Normandie  
Pommeau de Bretagne

26.92 €/hl + tva  
22.60 €/hl + tva

4.52 €/hl  
1.20 €/hl

<p>3. Cidre AOP Cornouaille</p> <p><i>Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une première livraison après fabrication. A la charge des producteurs, des négociants-éleveurs et des coopératives</i></p> <p>4. Cidre AOP Cotentin</p> <p><i>Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une première livraison après fabrication. A la charge des producteurs, des négociants-éleveurs et des coopératives</i></p> <p>5. Poiré AOP Domfront</p> <p><i>Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une revendication en AOP. A la charge des producteurs, des négociants-éleveurs et des coopératives</i></p> <p>6. Cidre AOP Pays d'Auge</p> <p><i>Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une revendication en AOP. A la charge des producteurs, des négociants-éleveurs et des coopératives</i></p>	<p>4.69 €/hl +tva</p> <p>6.46 €/hl +tva</p> <p>4.24 €/hl +tva</p> <p>5.72 €/hl + tva</p>	<p>0.31 €/hl</p> <p>0.94 €/hl</p> <p>0.86 €/hl</p> <p>0.40 €/hl</p>
<p>signatures du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</p>		